



**Commune de Donneloye
Conseil Général**

4^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 24 JUIN 2014

La séance est conduite par le président Monsieur Gilbert Gavillet.

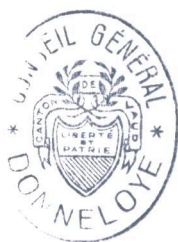
Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 04/2014 :

- 1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73 %.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey